



5, rue d'Audun L-4018 Esch-sur-Alzette

Tél.: 28 89 20 40 / www.medecinsdumonde.lu

DOSSIER DE PRESSE – 27 septembre 2017

Face à une demande croissante en soins médicaux, MdM plaide pour un système de soins de santé plus inclusif.

Recommandations de Médecins du Monde Luxembourg

- La mise en place **d'un système de protection sociale inclusif** permettant un accès complet aux soins de santé primaires pour toute personne vivant au Luxembourg.
 - Un moyen serait de ne plus seulement lier l'accès au système national de protection sociale à la domiciliation des personnes, mais à leur situation sociale en prenant en compte le fait qu'elles vivent sur le territoire luxembourgeois¹.
- Offrir un accès complet aux soins de santé primaire pour les enfants de migrants en situation irrégulière²: en particulier, l'accès aux vaccinations de base.
- Dans la situation actuelle, **améliorer l'accès au tiers-payant social** dans les offices sociaux des communes (sortir de la notion d'assistanat pour des personnes qui ont des droits sociaux à faire-valoir)
- Pour les personnes affiliées CNS, ne plus demander l'avance des frais médicaux en **généralisant** le tiers-payant.
 - En Europe, avancer les frais d'une consultation chez le généraliste relève de l'exception³. En 2016, 14% des patients de Médecins du Monde déclaraient avoir accès à la protection sociale. La pauvreté et le fait de devoir avancer la part-patient pour les soins comme pour les médicaments sont des freins à l'accès aux soins de santé, même si les personnes sont affiliées à la CNS.
- Les **professionnels de la santé** devraient être encouragés à donner des soins à tous les patients indépendamment de leur statut administratif.

¹ En **France**, **l'Aide médicale de l'Etat (AME)** est un dispositif permettant aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins. Elle est attribuée sous conditions de résidence stable (être en France depuis plus de 3 mois et de façon ininterrompue) et de ressources. Pour la demander un dossier est à constituer (formulaires et justificatifs). Une fois attribuée, l'AME est accordée pour 1 an. Le renouvellement doit être demandé chaque année. L'AME donne droit à la prise en charge à 100% des soins médicaux et hospitaliers dans la limite des tarifs de la sécurité sociale. Les personnes ne doivent pas avancer les frais. Les enfants à charge du bénéficiaire peuvent aussi bénéficier de l'AME.

En **Belgique**, **l'Aide médicale urgente (AMU)** s'applique aux personnes sans autorisation de séjour (demandeurs d'asile déboutés, sans papiers...). Elle prend la forme d'une intervention du Centre public d'action sociale (CPAS) de la commune dans les frais médicaux de la personne.

² En France, les enfants de migrants en situation irrégulière ont droit à l'AME dès leur entrée sur le territoire et indépendamment de leurs parents.

³ Parmi les vingt-huit pays membres de l'UE, seuls quatre (France, Belgique, Luxembourg et Suède si le prix de la consultation est inférieur à 90€) exigent des patients qu'ils avancent le paiement d'une consultation chez le généraliste. Dans la plupart des pays européens, le système de « prestations en nature » est appliqué. Il implique la prise en charge des frais médicaux basiques, parmi lesquels la consultation d'un généraliste, par les caisses d'assurance-maladie publiques, nationales ou locales.





5, rue d'Audun L-4018 Esch-sur-Alzette

Tél.: 28 89 20 40 / www.medecinsdumonde.lu

Les barrières à l'accès aux soins de santé

- L'accès au système de santé et à la protection sociale au Luxembourg est directement lié à la domiciliation du patient. En d'autres mots si une personne n'a pas d'adresse régulièrement enregistrée, elle ne pourra pas accéder à la protection sociale.
- Les enfants de migrants en situation irrégulière n'ont accès au système de santé complet que s'ils sont reconnus mineurs non accompagnés. Les enfants de migrants en situation irrégulière vivant avec leur famille présentent souvent des difficultés à accéder aux services de prévention et à un suivi médical.
- Les personnes souhaitant bénéficier de services de soins doivent **avancer l'argent**, ce qui peut représenter une barrière financière.
- De même, pour bénéficier du **tiers-payant social (TPS)**, il faut en faire la demande à l'office social. Le TPS peut être accordé pour une durée de trois mois. Cela peut donc représenter une barrière administrative (par exemple si les personnes n'osent pas faire la demande ou ne connaissent pas leurs droits).

Qui sont les personnes qui se présentent aux structures de MdM ?

- Personnes sans abri : elles rencontrent des barrières administratives, faute d'adresse.
- Résidents luxembourgeois sans couverture maladie : les citoyens luxembourgeois en fin de RMG perdent leurs droits sociaux et sont incapables de régler les honoraires du médecin.
- Résidents luxembourgeois en situation de grande précarité : ils n'ont pas assez d'argent pour assurer le paiement de leur part patient lors de la consultation médicale classique et de l'achat des médicaments. En outre, nombreuses sont les familles qui, par pudeur ou par défaut d'information, ne recourent pas à l'avance proposée par les offices sociaux des communes.
- Les citoyens de l'Union européenne qui résident au Luxembourg depuis plus de trois mois et ne peuvent pas justifier de ressources suffisantes ou n'ont pas de couverture santé sont considérés comme des migrants en situation irrégulière, et n'ont donc pas accès au système de santé
- Migrants en situation irrégulière : sans papiers, ces personnes ne peuvent pas accéder aux services de soins
- Travailleurs/travailleuses du sexe, usagers de drogue et personnes dépendantes à l'alcool : ces populations sont souvent marginalisées et incapables d'accomplir les démarches administratives pour recouvrer leurs droits ou simplement pour les faire valoir. Ils constituent une population au sein duquel le risque de développer une maladie infectieuse est élevé. Ils nécessitent d'autant plus d'avoir accès à une prise en charge médicale.





5, rue d'Audun L-4018 Esch-sur-Alzette

Tél.: 28 89 20 40 / www.medecinsdumonde.lu

Jusqu'en juillet, **Sophie**⁴ est venue souvent au Centre médical de Bonnevoie. Elle a 29 ans, est originaire d'un pays de l'UE et « vit dans la rue depuis longtemps, ici et là-bas, avec comme seul bien son caddy rempli d'histoire ». La solitude de Sophie a touché Isabelle, assistante sociale chez Médecins du Monde. Sophie est souvent revenue la voir pour être écoutée, mais pas seulement : « J'y vais assez souvent, ils m'aident pour mon estomac. Ils sont très réconfortants, ils donnent ce qu'on a besoin, c'est très gentil, ils ont mis fin à ma souffrance... » Aujourd'hui, Sophie ne vient plus. Elle a sûrement tenté sa chance ailleurs.





Insulinodépendant, **Daniel** a de gros problèmes de diabète. On a même dû lui amputer un doigt de pied. Originaire de l'UE, il vit au Luxembourg depuis 1986. A plus de 60 ans, c'est désormais au centre médical MdM d'Esch-sur-Alzette qu'il se fait suivre, car sa situation est très précaire : il va perdre son RMG à la suite d'un conflit avec le propriétaire de la chambre qu'il loue. Une décision juridique le met à la rue. « Sa détresse est telle que ce monsieur pleurait dans la salle d'attente ce matin, explique Marie-Jeanne, assistante sociale bénévole. Daniel peut difficilement se déplacer et a besoin de soins quotidiens. Se retrouver à la rue serait dramatique pour lui. » Elle a pu trouver une solution temporaire avec le Foyer Ulysse pour qu'il ne perde pas sa domiciliation et ses droits sociaux.

Alphonse est venu nous voir à cause de graves problèmes de santé. Originaire du sud du pays, ce Luxembourgeois âgé de plus de 65 ans se déplaçait avec une canne. « Recueilli » au campement de tentes de Bonnevoie par d'autres sans-abri, il est devenu, à cause de son traitement, un régulier des permanences de Médecins du Monde. « Je n'ai plus du tout de revenus car je n'ai pas de résidence. Je dors dans le "camping" ici à Bonnevoie depuis trois semaines. J'avais mal aux jambes à cause de l'eau alors je suis venu à Médecins du Monde. Avant, j'étais en foyer. J'étais dans une chambre de 4 personnes. Les 3 autres étaient toujours bourrés, alors je n'y suis plus retourné. Ils m'ont "enlevé" la résidence et j'ai perdu en même temps ma pension. Je ne peux plus payer le médecin. Je dois attendre jusqu'à ce que j'ai de l'argent. J'attends une adresse... »

Antoine, Belge, vit depuis 5 ans au Luxembourg. Il a perdu son travail, puis son logement. Il survit depuis en « mode débrouille ». « Je prends des médicaments pour l'asthme et la bronchite. Dormir dans des squats humides, sales et poussiéreux, ça réveille la maladie. Et ça devient ingérable... » De par sa situation, Antoine n'a pas de protection sociale. La précarité dans laquelle il vit met clairement sa santé en danger.



⁴ Prénoms changés pour respecter l'anonymat des patients





5, rue d'Audun L-4018 Esch-sur-Alzette

Tél.: 28 89 20 40 / www.medecinsdumonde.lu

« Bonjour, je m'appelle **Antonio** et je voudrais vous remercier pour les nouvelles dents que j'ai reçues. Elles vont m'aider et faire monter mon auto-estime et mon combat pour mon insertion sociale. Maintenant je peux de nouveau sourire. »

Médecins du Monde Luxembourg

Médecins du Monde est une organisation internationale de développement médical, qui fournit des soins médicaux aux personnes vulnérables dans le monde et au Grand-Duché de Luxembourg, en promouvant l'accès et le droit à la santé. Le premier objectif est de soigner. Mais l'association va plus loin : à partir de sa pratique médicale, Médecins du Monde témoigne des difficultés à l'accès aux soins, des atteintes aux droits humains et à la dignité humaine.

La vocation de Médecins du monde n'est pas de proposer une alternative au système en place, mais de participer aux changements nécessaires pour rendre le système plus inclusif et plus équitable.

Depuis mars 2014, Médecins du Monde développe au Luxembourg des actions en faveur des plus démunis, en leur offrant notamment un accès aux soins de santé primaires. Le travail de MdM se fait en partenariat avec d'autres associations du secteur social.

Concrètement, Médecins du Monde permet à des personnes n'ayant pas ou plus accès à des soins médicaux de consulter un médecin et de bénéficier d'un suivi médical. Ces soins médicaux sont donnés par des bénévoles, professionnels du secteur de la santé. Actuellement, quelque 70 bénévoles (dont 10 médecins généralistes, 6 dentistes, 2 ophtalmologistes, 2 opticiens, 7 médecins spécialistes et 1 pédicure) s'engagent régulièrement sur le terrain des soins au Luxembourg. Leur travail est coordonné par une équipe de 5 salariés. Au Luxembourg, les lieux de consultations sont au nombre de trois : le Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation (CASO) et le Foyer Esperanza, tous deux à Bonnevoie, ainsi que le CASO d'Esch-sur-Alzette. S'y ajoutent des tournées hebdomadaires de soins de rue dans les quartiers autour de la gare de Luxembourg-Ville, un service de santé mentale et un service social.

Le contexte juridique au Luxembourg en matière de santé

Souscrire à une couverture de santé est obligatoire au Luxembourg. Le système de santé luxembourgeois fournit un accès gratuit à tous ses citoyens aux soins de santé de base.

Les étudiants et les jeunes sans emploi sont couverts jusqu'à leurs 27 ans.

Le système de santé national couvre la majeure partie des traitements fournis par les médecins, ainsi que l'hospitalisation. Les frais médicaux sont fixés par la Caisse Nationale de Santé (CNS), ce qui veut dire que les professionnels de santé sont tenus de respecter le tarif fixé sous peine de pénalités.

Les patients doivent payer la fourniture du service médical, puis envoyer leurs factures à la CNS pour remboursement. Le taux de remboursement varie entre 80 et 100%.

Il y a quatre catégories de remboursement de médicaments (de 0 à 100%). Les médicaments sur ordonnance doivent être prescrits par un médecin. Les frais sont ensuite remboursés par la CNS.





5, rue d'Audun L-4018 Esch-sur-Alzette

Tél.: 28 89 20 40 / www.medecinsdumonde.lu

Cas spécifiques:

- Si les personnes résidant légalement au Luxembourg ne peuvent payer leurs frais de santé en avance, elles peuvent demander le tiers-payant social (TPS) à l'office social compétent. Le TPS peut être accordé pour 3 mois voire 6 mois.
- Les citoyens de l'Union européenne qui souhaitent résider au Luxembourg moins de trois mois peuvent conserver leur couverture de santé de leur pays d'origine et bénéficier de soins de santé au Luxembourg dans les mêmes conditions que les nationaux grâce à la carte européenne d'assurance maladie (pour des soins non prévus). S'ils souhaitent résider au Luxembourg pendant plus de trois mois, les citoyens de l'Union européenne doivent pouvoir justifier de ressources suffisantes et disposer d'une couverture santé. Dans le cas contraire ils sont considérés comme des migrants en situation irrégulière.
- Les **bénéficiaires de la protection internationale** (BPI ou réfugiés) ont accès aux prestations sociales au même titre que les citoyens luxembourgeois.
- Pour les **demandeurs de protection internationale** (DPI), les soins médicaux de base sont pris en charge par l'OLAI (Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration). Les demandeurs de protection internationale doivent contracter une assurance maladie volontaire, et c'est l'OLAI qui prend en charge la cotisation mensuelle pendant toute la durée d'examen de la demande.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

Sylvie Martin, chargée de direction

T. +352 671 045 674 I smartin@medecinsdumonde.lu